

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## **BOFIP-RHO-20-0979 du 24/12/2020**

Arrêté du 18 décembre 2020

ARRETE PORTANT AVANCEMENT DE CHEVRON DES ADMINISTRATEURS GENERAUX DES FINANCES PUBLIQUES  
DE PREMIERE CLASSE

**Bureau RH-1B**

### **RÉSUMÉ**

Cet arrêté porte avancement de chevron des administrateurs généraux des Finances publiques de première classe.

Date d'application : Année 2021

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AVANCEMENT DE CHEVRON DES ADMINISTRATEURS GÉNÉRAUX DES FINANCES  
PUBLIQUES DE PREMIÈRE CLASSE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AVANCEMENT DE CHEVRON DES ADMINISTRATEURS GÉNÉRAUX DES FINANCES PUBLIQUES DE PREMIÈRE CLASSE



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

SOUS-DIRECTION " ENCADREMENT ET RELATIONS SOCIALES "

BUREAU RH-1B

**ARRÊTÉ**

portant avancement de chevron des administrateurs généraux des Finances publiques de première classe

**Le Ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-209 du 20 février 2009 fixant l'échelonnement indiciaire du corps des administrateurs des Finances publiques ;

**ARRÊTE :**

**Article 1.** Les cadres dont les noms suivent avancent de chevron dans les conditions décrites ci-après :

Identité de l'agent				Situation ancienne				Situation nouvelle			
Nom Usuel	Prénom	Matricule	UO D'affectation	Date d'effet	Grade	Échelon	Chevron	Date d'effet	Grade	Échelon	Chevron
BRIQUARD	Nathalie	000002193553	COMDT	20/01/2020	AGFiP de 1ère classe	02	deuxième chevron	20/01/2021	AGFiP de 1ère classe	02	troisième chevron
BRIGANT	Catherine	000002252381	COMDT	08/12/2020	AGFiP de 1ère classe	02	deuxième chevron	08/12/2021	AGFiP de 1ère classe	02	troisième chevron
DUFANT	Thierry	000002253016	COMDT	01/10/2020	AGFiP de 1ère classe	02	deuxième chevron	01/10/2021	AGFiP de 1ère classe	02	troisième chevron

Nombre d'agents : 3

**Article 2** : Les intéressés disposent d'un délai de 2 mois, dans les conditions fixées aux articles R421-1 à R421-7 du code de justice administrative, à compter du lendemain de la date de notification, pour contester cette décision devant la juridiction administrative compétente.

La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 3** : Les dispositions du présent arrêté seront notifiées à qui de droit et publiées au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

FAIT A PARIS, LE 18 DÉCEMBRE 2020

POUR LE MINISTRE, ET PAR DÉLÉGATION :  
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE,  
CHEF DU BUREAU RH-1B,

FLORENCE PLOYART

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756